



SIC – CH

## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL - SESSION 2011 -

L'examen professionnel d'attaché territorial principal a été organisé pour la deuxième année en 2011 par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

Il convient de rappeler que les concours et examens transférés font l'objet de cadrages d'épreuves nationales et de sujets d'épreuves écrites également nationaux.

Une cellule pédagogique nationale a donc été constituée afin d'élaborer des sujets selon le processus suivant : un cadrage des épreuves avec des professionnels et des représentants du CNFPT, un travail technique sur les propositions de sujets et un choix de sujets par une Conférence des présidents de jurys.

Le CIG de la grande couronne a conduit les travaux d'élaboration du sujet national de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'attaché principal – session 2011 qui s'est déroulée le 12 avril 2011 après-midi pour l'ensemble des centres organisateurs.

### I – LES CANDIDATS

**622 candidats ont été admis à concourir** : 400 femmes et 222 hommes.

#### Origine géographique :

97,3 % des candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Haute Normandie et Basse Normandie)

Origine géographique	Nombre de candidats	Total
Bretagne	224	<b>605</b>
Pays de la Loire	205	
Basse Normandie	89	
Haute Normandie	87	
Hors Grand Ouest	17 (dont 3 dans les DOM TOM)	<b>17</b>

#### Préparation à l'examen :

##### On observe que parmi les 622 candidats inscrits :

35,37 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation à l'examen par le CNFPT,

2,41 % ont déclaré avoir suivi une préparation par un autre organisme

48,71 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle

13,51 % ont déclaré ne pas s'être préparés à l'examen.

## II - L'EPREUVE ECRITE

Pour le Grand Ouest, tous les candidats ont composé dans un seul centre d'épreuves au Parc de l'Aumallerie à la Selle en Luitré (Ille et Vilaine).

L'unique épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée: 4 heures; coefficient 1).

### Rappel de quelques principes de notation :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

### **Le sujet de l'épreuve de cette année était le suivant :**

*Vous êtes directeur du service achats dans une commune de X de 50 000 habitants.*

*Le service regroupe tous les marchés de la ville et plus globalement centralise la procédure de la commande publique.*

*La ville s'est engagée dans une politique de développement durable et souhaite, dans ce cadre, s'inscrire dans une démarche d'achats éco-responsables. Actuellement, il n'existe pas de procédure et les mesures prises au travers des marchés sont peu définies et non mesurables. Dans un contexte budgétaire contraint, le Maire souhaite par le levier de la commande publique que tous les services prennent en compte dans leurs critères de choix les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Il souhaite également promouvoir par ce biais l'image de la ville et faire participer cette dernière à des initiatives innovantes.*

*A l'aide du dossier joint et de vos connaissances, il vous demande d'élaborer une note assortie de propositions sur le déploiement dans la ville de X d'une politique de commande publique durable.*

### **A/ Les notes**

	2011	2010 (pour rappel)
Moyenne générale	9,60	9,49
Note la plus basse / 20	0	0
Note la plus haute / 20	17	17
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5)	18 (3,35 %)	19 (3,59 %)
Nombre de candidats ayant une note >= 10	271 (50,37 %)	260 (49,14 %)

### **B/ Le seuil d'admissibilité**

Le jury décide, comme pour la session précédente, de fixer le seuil d'admissibilité à 10 / 20 afin de garantir la qualité des nominations dans le grade d'attaché principal, puis ultérieurement, dans celui de directeur territorial.

**271 candidats sont ainsi déclarés admissibles.**

### **C/ Le profil des admissibles**

**On observe que parmi les 271 candidats admissibles :**

46,49 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation à l'examen par le CNFPT,

2,21 % ont déclaré avoir suivi une préparation par un autre organisme,

38,75 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle,

12,55 % ont déclaré ne pas s'être préparés à l'examen.

### III - L'EPREUVE ORALE

Pour le Grand Ouest, l'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 28 au 30 juin 2011 dans les locaux du CDG35 à Thorigné Fouillard.

Sur 271 candidats convoqués, **269 candidats se sont présentés à l'épreuve orale.**

L'unique épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

durée de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé

coefficient 1 : épreuve notée de 0 à 20

Rappel de quelques principes de notation :

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission) est inférieure à 10 sur 20.

Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

#### A/ Les notes

	2011	2010 (pour rappel)
Moyenne générale	10,94	10,78
Note la plus basse / 20	3	4
Note la plus haute / 20	18	17
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5)	4 (1,49 %)	2 (0,78 %)
Nombre de candidats ayant une note >= 10	165 (61,34 %)	163 (63,42 %)

#### B/ Le seuil d'admission

Pour rappel : un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission) est inférieure à 10 sur 20. Le jury se réserve la possibilité de fixer un seuil d'admission supérieur à 10 sur 20.

Pour la session 2011, comme pour la session précédente, le jury fixe le seuil d'admission à 10 / 20 et déclare ainsi **200 candidats admis**, soit 37,17 % des candidats présents à l'épreuve écrite (pour rappel, 37,05 % en 2010).

#### C/ Le profil des admis

**On observe que parmi les 271 candidats admis :**

49 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation à l'examen par le CNFPT,

2 % ont déclaré avoir suivi une préparation par un autre organisme,

37,5 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle,

11,5 % ont déclaré ne pas s'être préparés à l'examen.

## IV – L'EVALUATION DES EPREUVES

### A/ L'épreuve écrite

Le sujet de la session 2011 paraît adapté à l'examen d'attaché principal , étant un sujet d'actualité, sur un thème assez transversal permettant aux correcteurs de repérer les bonnes copies.

Un grand nombre de candidats ne semblent pas avoir compris l'exigence de cette épreuve de note : le candidat doit en effet apporter des solutions opérationnelles , la note produite devant être une aide à la décision.

Les faiblesses récurrentes se retrouvent alors dans le manque de mise en perspective des candidats, le devoir devenant rapidement un catalogue des idées exposées...

Les problématiques sont quelquefois mal posées et les propositions qui en découlent insuffisantes ou seulement en lien avec ce que le dossier amorce déjà.

### B/ L'épreuve orale

Le jury a adopté la grille suivante reprenant le libellé réglementaire de l'épreuve :

I – Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	5 min.
II – Aptitudes professionnelles : - Connaissances administratives générales - Connaissance de l'environnement territorial - Aptitudes au management et à l'encadrement supérieur	15 min.
III – Motivation du candidat	Tout au long de l'entretien

Le jury souligne que cette grille a contribué à l'égalité de traitement des candidats en reprenant des items identiques pour tous les candidats. Les jurys d'entretien ont ainsi évalué les candidats sur la base des mêmes items, garantissant ainsi une homogénéité des entretiens, tout en gardant la possibilité de développer davantage tel ou tel item en fonction de l'exposé du candidat, point de départ de l'entretien.

Cette épreuve orale a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion de cadrage avec l'ensemble des jurys d'entretien. En effet, cette rencontre préalable leur a permis de s'harmoniser et d'échanger sur le déroulement de l'épreuve tant sur la forme (organisation matérielle et pratique de l'épreuve sur 3 jours) que sur le fond.

Les membres du jury tiennent à souligner que de nombreux entretiens ont permis de révéler des candidats ayant une parfaite maîtrise du domaine dans lequel ils exercent, mais une connaissance insuffisante des enjeux stratégiques des collectivités et de l'environnement territorial, avec un manque certain de capacité à s'y projeter.

Il convient également d'attirer l'attention des candidats sur la nécessité de savoir faire face à des questions parfois imprévues qui visent précisément à évaluer cette capacité.

Par ailleurs, au delà des réponses aux questions posées, il est utile de faire observer que le comportement du candidat contribue également à cette évaluation. La capacité à élargir les problématiques et à s'inscrire dans une logique d'aide à la décision avec plusieurs propositions même sommairement esquissées est appréciée au vu du libellé de l'épreuve.

Au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les sous-jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

Pour conclure, le Président du jury tient à souligner le parfait déroulement de cet examen organisé par le Service Interrégional des Concours du Grand Ouest, adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

## V – STATISTIQUES DES DEUX DERNIERES SESSIONS

Session	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'écrit (absentéisme)	Nombre de notes éliminatoires à l'écrit	Nombre d'admissibles (seuil)	Nombre d'admis (seuil)	Taux de réussite
2010	578	529 (8,48 %)	19	260 (10 / 20)	196 (10 / 20)	37,05 %
2011	622	538 (13,50 %)	18	271 (10 / 20)	200 (10 / 20)	37,17 %

Fait à Thorigné - Fouillard, le 22 août 2011



Le Président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Louis LE COZ".

Louis LE COZ  
Maire adjoint à la mairie de Redon